



Pension alimentaire comment ne pas la faire augmenter

Par **stephan**, le **17/11/2008 à 22:02**

mon ex est maintenant remariée depuis 2ans , et elle me demande d'augmenter la pension alimentaire pour nos 2 enfants de 100 euros elle veut passer à 150,00 euros par enfant et par mois . J'ai reçu l'ordonnance du tribunal une semaine avant le jour de la convocation de plus je sais que son mari est parti un mois aux Etats Unis aux détriments des enfants car ils ont dû vendre de nombreuses choses . Quels moyens j'ai pour me défendre et donc ne pas laisser augmenter la pension alimentaire?

Par **Marion2**, le **17/11/2008 à 22:18**

Bonsoir,rnrnLe JAF statuera en fonction de vos revenus et de vos frais et en fonction des revenus de votre ex et de ses frais.